

## COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

---

### DÉLIBÉRATION N° CB 24-11 DU 10 OCTOBRE 2024 relative à l'avis du comité de bassin sur les mesures supplémentaires du programme de mesures à mettre en œuvre sur le bassin de la Seine et les cours d'eau côtiers normands 2022-2027

Le comité de bassin Seine-Normandie,

- Vu l'article L212-2-1 du code de l'environnement demandant que le programme pluriannuel de mesures contribuant à la réalisation des objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2016-2021 (SDAGE) établi par l'autorité administrative soit soumis à l'avis du comité de bassin,
- Vu l'article R212-23 du code de l'environnement relatif au bilan intermédiaire des programmes pluriannuels de mesures
- Vu le dossier de la réunion du comité de bassin du 10 octobre 2024,

Considérant que,

- le bilan intermédiaire de la mise en œuvre du programme pluriannuel de mesures présenté est globalement satisfaisant et identifie un besoin de renforcement dans la mise en œuvre des actions concernant notamment la réduction des pollutions diffuses, la restauration de la continuité écologique et l'hydromorphologie,
- le 12<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau dans ses dispositions stratégiques, techniques et financières fait de la mise en œuvre du programme de mesures une priorité et ainsi la renforce.

### DÉLIBÈRE

#### Article unique

Le comité de bassin souligne l'importance de poursuivre le programme de mesures 2022-2027, le 12<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie constituant une contribution essentielle à la mise en œuvre du programme de mesures pour les trois prochaines années.

**La Secrétaire  
du comité de bassin**



**Sandrine ROCARD**

**Le Président  
du comité de bassin**



**Nicolas JUILLET**